

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LA MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 04/09/2023
D2023091106

Séance du 11 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à vingt heures,
le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile,
JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit,
NOEL Simon, CALLAND Cédric, LAMBERET Anthony,
TISSERAND-BOUVARD Magali, GUILLERMIN Patrice,
CARRUBA Isabelle, BOUVARD Nelly, DELIANCE
Alexandre, SOCHAY Hervé, PONCIN Emmanuel, MIVIERE-
BASSET Karine.

Excusé(é) : CHATELET Jocelyne donne son pouvoir à
GUILLERMIN Patrice, NICOLAS Carine donne son pouvoir à
Cécile NAVARIN, POCHON Béatrice donne son pouvoir à
BOUVARD Nelly.

Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance

Objet : Subventions séjours en centres aérés, camps ou colonies de vacances : année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'allouer une subvention de 4,10 € par jour aux enfants de la commune ayant séjourné en centres aérés, camps ou colonies de vacances pendant les grandes vacances 2023 (âge limite pour bénéficier de la subvention : 16 ans au cours de l'année 2023).
- dit que la somme nécessaire sera prélevée après l'été au compte 65748 du budget 2023 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ». Les subventions seront versées, sur production d'un état justificatif, à l'Association « Famille Rurales » de MARBOZ pour les enfants ayant séjourné au Centre de Loisirs de Marboz et directement aux familles pour les enfants ayant séjourné dans d'autres centres aérés, camps ou colonies de vacances.



Pour copie conforme

Le Maire

Christelle MOIRAUD